



Crédit conso > taux d'endettement : légal ou pas ?

Par enzozzzz

Bonjour a tous

Voilà besoin de vos lumières : en 2015 j'ai contracté un crédit conso de 30.000? auprès de ma conseillère bancaire à la CE. Cela faisait clairement dépasser le taux d'endettement mais à l'époque cela n'a pas eu l'air de poser de soucis à cette conseillère (et de mon côté je pouvais me le permettre ayant la moitié de mon loyer qui était payé par mon ex compagne).

En 2018 je n'ai plus été en mesure de rembourser ce prêt, cela m'a donc valu un fichage BDF. Depuis ce moment, les cabinets d'huissier se sont succédés, essayant au fil du temps de rembourser les mensualités prévues par l'échéancier.

Aujourd'hui, le cabinet actuel menace de déclencher une procédure de saisie (meuble et surtout sur salaire)..... mais ce qui m'étonne, c'est que c'est au moins le 3e cabinet d'huissiers qui se succède, les 2 derniers m'avaient dit la même chose et au final ils ont transféré le dossier à un autre cabinet....

Je me pose donc la question: est-ce que le fait que ce crédit conso qui m'a été acordé dépassait le taux d'endettement fait qu'ils ne peuvent pas porter le dossier au tribunal, et donc imposer une saisie sur salaire ?

Car par le passé j'ai déjà eu à régler d'autres crédits conso (pour des montants bien moins élevés) et ils ne perdaient pas de temps pour imposer une saisie sur salaire...

La ca fait pres de 5 ans... avez vous un avis sur cette situation ? ou des retours d'XP d'histoires similaires ? Merci bcp pour votre aide !

Par morobar

Bonjour,

Je me pose donc la question: est-ce que le fait que ce crédit conso qui m'a été acordé dépassait le taux d'endettement fait qu'ils ne peuvent pas porter le dossier au tribunal, et donc imposer une saisie sur salaire ?

Non et re-non.

D'autant qu'à l'époque aucune contrainte de ce type, seulement un conseil.

Par isernon

bonjour,

je rajoute que vous indiquez qu'à la date de souscription de votre crédit, vous indiquez que la moitié du loyer était payé par votre ex-compagne, ce qui modifie le calcul du taux d'endettement.

salutations